



Paris, le 5 décembre 2014

Madame la ministre,

GILBERT ROGER

SENATEUR DE SEINE-
SAINT-DENIS

SECRETARE DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
ETRANGERES, DE LA
DEFENSE ET DES
FORCES ARMEES

Je suis saisi par la communauté enseignante et les parents d'élèves des collèges Honoré de Balzac à Neuilly-sur-Marne, et Victor-Hugo à Aulnay-sous-Bois, deux établissements concernés par la réforme de la carte de l'éducation prioritaire en Seine-Saint-Denis. Les personnels éducatifs et enseignants de ces deux collèges s'inquiètent du devenir de leur établissement, alors que l'un est exclu du dispositif REP, et que l'autre ne bénéficie pas du statut de REP+, bien qu'il fasse partie des cinq établissements les plus difficiles de la Seine-Saint-Denis.

Depuis l'annonce de la réforme de l'éducation prioritaire par votre ministère, des mouvements de grève et un blocage de ces deux établissements ont été organisés par les parents d'élèves en signe de protestation.

La Seine-Saint-Denis est le département le plus jeune et le plus pauvre de France métropolitaine ; c'est un territoire qui connaît plus que d'autres des difficultés liées aux inégalités sociales et scolaires. Selon les enquêtes menées par le rectorat, la Seine-Saint-Denis est le département qui compte le moins de diplômés chez les 15-25 ans. Ainsi le taux de réussite aux examens y est inférieur de 4 points au taux national. Du côté des enseignants, un sur trois – selon l'UNSA – demande chaque année à quitter le département.

La sortie du collège Balzac de Neuilly-sur-Marne du dispositif REP risque de voir reculer la mixité sociale qui s'était instaurée peu à peu dans cet établissement, notamment si des projets pédagogiques de qualité ne peuvent plus y être mis en place, faute de moyens suffisants.

Quant au collège Victor Hugo d'Aulnay-sous-Bois, la non-attribution du statut de REP+ signifie qu'il ne bénéficiera plus :

- d'un temps dédié au suivi et à l'aide des élèves ;
- d'une aide spécifique pour les élèves de 6^e ;
- d'un assistant de prévention et de sécurité pour améliorer le climat scolaire tendu ;
- d'un personnel médico-social supplémentaire ;
- de la stabilité de l'équipe enseignante (fin du système de bonification de points après 5 et 8 ans d'ancienneté dans l'établissement) ;



- d'un temps dédié à la concertation en équipe, indispensable pour réfléchir à l'adaptation des méthodes et pratiques pédagogiques ;
- de trois journées de formation continues supplémentaires, indispensables pour des enseignants souvent encore peu expérimentés.

Outre ces mesures dont le collège Victor Hugo ne bénéficiera plus, il risque également de perdre ce qu'il avait jusqu'alors, à savoir l'encadrement des classes par deux professeurs principaux, un poste d'EPS supplémentaire, mais surtout, des effectifs aujourd'hui limités à 23 élèves par classe, plafond qui est voué à être réévalué à la hausse.

Exclure le collège Honoré de Balzac de Neuilly-sur-Marne du dispositif REP, et le collège Victor Hugo d'Aulnay-sous-Bois du dispositif REP+, c'est méconnaître les difficultés qui sont les leurs, au risque de mettre grandement en péril la réussite scolaire et l'égalité des chances.

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir réexaminer la situation de ces deux établissements. Je reste bien évidemment à votre disposition pour que nous puissions en discuter de vive voix.

En espérant avoir retenu toute votre attention sur ce dossier sensible, je vous prie de recevoir, Madame la ministre, mes salutations les meilleures.

Gilbert ROGER

Madame Najat Vallaud-Belkacem
Ministre de l'Education nationale,
de l'Enseignement supérieur et de
la Recherche
110 rue de Grenelle
75 357 Paris SP 07